

AVRIL
2026



VOUS INFORME

Contact UNSA HFNO unsa.hfno@gmail.com

Envie de vous engager et de participer à la défense des salariés ?
L'UNSA agit chaque jour pour faire entendre votre voix auprès de la direction.
Rejoignez-nous et faisons avancer les choses ensemble !

Information avant consultation sur le Projet d'élargissement des horaires en MDD

RAPPEL Objectif 2026 : 89 000 aphérèses.

Si l'objectif est connu ; ***les mesures prises pour l'atteindre sont encore très floues et très anecdotiques.***

Elles ne nous semblent pas pouvoir permettre l'atteinte de ces objectifs.

MAIS, ce qui est certain, c'est qu'elles auront un **impact non négligeable sur le personnel de l'EFS HFNO**, tant au niveau des prélèvements que du service de préparation de Lille Belfort.

- Extension des horaires d'ouverture le samedi avec fermeture plus tardive pour les MDD,
- Travail le dimanche pour le service de préparation de Lille avec la mobilisation de 6 techniciens supplémentaires par rapport à l'existant. Passage de 4 dimanches travaillés à 24 dimanches travaillés !

Ne soyons pas dupe !

La base de cette consultation « **repose** » sur une enquête donneurs

A Cherbourg, le mercredi après midi est largement plébiscité pour la zone de chalandise

➡ *la réponse de l'EFS HFNO est ouverture le samedi de 08 h à 09 h et pas le mercredi après midi.*

A Hazebrouck, le choix en zone de chalandise se portait à 28 % pour le mercredi contre 12 % pour le vendredi ; les réponses MDD étaient de 44 % pour le mercredi et le vendredi.

➡ *La réponse de l'EFS HFNO est ouverture de 09 h à 19 h le vendredi mensuel.*

**Tenons-nous compte de l'enquête donneurs, ou de ce qui a déjà été décidé
par notre Direction ?**

La réponse, on la connaît tous et la présentation qui nous en est faite est très claire.

Dites nous ce que vous voulez, on vous imposera nos choix !



28 Avril 2026 Journée mondiale Sécurité et la Santé au Travail

Cette journée mondiale vise à promouvoir la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les Consultations d'Avril

DUERP

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
Le DUERP sert à Identifier les risques présents sur les sites

L'UNSA **Défavorable**

PAPRI Pact

Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail
Le PAPRI Pact propose les actions préventives nécessaires.

L'UNSA **Favorable MAIS avec réserves**

L'UNSA **demande**

- Un travail commun avec les élus,
- Plus d'actions concrètes,
- Des campagnes de prévention renforcées (une seule ne suffit pas)

➤ L'UNSA a remis à la direction un fascicule de propositions axées sur des campagnes de prévention.



Ressources Biologiques - PLER

Ce service produit des dérivés sanguins à usage non thérapeutique pour l'élaboration de réactifs nécessaires au diagnostic de certaines infections. Les produits utilisés sont majoritairement non utilisables pour la transfusion.

Et c'est bien le « MAJORITAIREMENT » qui pose problème à la Direction de l'EFS HFNO. Outre la remise en question du fonctionnement bicéphale de ce service c'est surtout l'utilisation et les mots qui sont forts puisque la Direction évoque : « des détournements » « de plasmas nobles ».

Le service Ressources biologiques ayant toujours procédé de cette façon clairement établie et connue, c'est donc bien un coup de massue pour cette équipe qui se sent blessée par les mots utilisés « détournement » et s'inquiète sur sa pérennité, d'autant plus depuis la démission de la responsable d'activité. Plus que d'être rassurée sur son avenir que l'on nous assure « non menacé », c'est bien de l'incompréhension que connaît cette équipe fragilisée de plus par un turn-over important.

Nous attendons avec impatience le retour du comité d'éthique qui a été sollicité sur le sujet et avons procédé à une alerte sur la fragilisation de cette équipe.

La Direction aurait-elle oublié la prévention des risques RPS et physiques associés dans la gestion de ce dossier ?

Cette situation nous interpelle au plus haut point et nous resterons vigilants dans les suites qui seront apportées, mais de grâce, tirons les leçons de cette gestion désastreuse humainement parlant, afin qu'elle ne se reproduise plus à l'EFS HFNO.

Consultation sur le projet d'organisation du Service IH/DEL de VALENCIENNES



❑ **RAPPEL**

L'IH/DEL de Valenciennes a perdu environ 20% d'activités d'analyses qui ont été reprises par le CH de Denain en Avril 2025.

L'EFS a donc revu le fonctionnement de ce labo d'IH/DEL lié à une diminution de son activité depuis plusieurs années et face à cette perte d'activité supplémentaire.

Ce qui conduit à l'arrêt de 2 conventions de mise à disposition pour 2 techniciens de ce laboratoire.

❑ **CSE de MARS**

Les élus avaient demandé un report de la consultation en mai pour obtenir un éclairage complet.

L'UNSA avait envoyé plusieurs questions restées sans réponse.

➤ Le 23 mars, un mail de la secrétaire du CSE a annoncé le maintien de la consultation, sans explication.

✓ **L'UNSA a demandé une explication en réunion intersyndicale.**

➤ **Réponse de notre directeur:** le DRH de l'hôpital souhaite réintégrer les 2 agents dès mai.

Même si aucun licenciement n'est prévu, cette décision désorganise le service et déstabilise une équipe soudée.

➤ **L'UNSA est défavorable**

Contrôles de salariés en arrêt de travail en 2025



Contrôles réalisés par **L'Organisme Securex**

16 contrôles en 2025.

- 5 salariés en « infraction » sur les 16 contrôles.
- Les contrôles vont se renforcer.
- La direction communiquera le coût de cette prestation.



Le contrôle peut se faire :

- À votre domicile (sans prévenir)
⚠ Vous devez être présent
de **9h à 11h** et de **14h à 16h**
(sauf sorties autorisées)
- Ou sur convocation au cabinet médical

➤ **Risques**

- **Absence injustifiée ou refus du contrôle**
 - Suspension des indemnités complémentaires (employeur)
 - Risque sur les indemnités journalières (Sécurité sociale)
- **Si l'arrêt est jugé injustifié**
Obligation de reprendre le travail

➤ **Vos droits**

- Vous pouvez **justifier une absence** (ex : rendez-vous médical)
- Vous pouvez **contester**
 - ✓ En demandant une nouvelle contre-visite
 - ✓ Ou en saisissant le **conseil des prud'hommes**

Arrêt maladie : vos droits... et les contrôles !



Respecter les règles protège vos droits.

Pendant un arrêt maladie, vous devez respecter les prescriptions de votre médecin (horaires de présence, sorties autorisées, lieu de repos).

➤ **Des contrôles peuvent avoir lieu**

L'employeur peut mandater un médecin indépendant pour vérifier votre arrêt.

Quelques rappels de l'accord sur le temps de travail : ANAT

Le planning ne peut pas être modifié pour ajuster les horaires du salarié sur le reste de la période en fonction du temps de travail réellement effectué sur les premières semaines de la période de 8 semaines.

.....

L'employeur s'assure de l'équité dans le partage des sujétions de travail entre les personnes prévues au planning. Ainsi, pour réaliser le planning individuel et le planning de service auquel appartient le salarié, l'employeur doit :

- planifier les horaires de travail du personnel sur l'ensemble de la période ;
- planifier les coupures, indiquer et organiser la prise des différents temps de pause ;

- prendre en compte l'antériorité des sujétions de travail des années précédentes (samedis, dimanches, fériés travaillés par chaque salarié) pour ensuite répartir entre le personnel les contraintes du service pour la période ;
- ventiler les sujétions de travail, en fonction de la quotité du temps de travail contractuelle des salariés ;
- planifier équitablement les sujétions de travail entre les personnels (horaires atypiques).

L'accord n'est pas respecté ? Il n'y a pas d'interprétation possible :

Contactez-nous !



La période de déclaration des impôts est ouverte

Vous êtes adhérent UNSA ? Pensez à déduire votre cotisation syndicale, reste à charge de 27€20 par an !



Votre Représentant Syndical

Julien BINARD
06.50.65.93.81

Votre Élu(e) suppléante au CSE

Armelle DEKIMPE
06.85.47.32.06

Votre Déléguée Syndicale Centrale et Régionale Élu(e) au CSE

Sylvie DUPRESSOIR
06.29.92.76.34

Votre Déléguée Syndicale Régionale

Angélique MARIETTE
06.62.62.12.13



Vos Délégués de site



Vos Délégués de site

Rémi LANGLOIS
Amiens CH, logistique, MDD et Creil CH

Nathalie DELIE
Bois Guillaume, Rouen CHU, Dieppe, Evreux

Ramzi BEN CHAABANE
Alençon, Saint Lô, Cherbourg MDD, Caen

James FREZIER
Seclin

Stéphanie JEROME
Saint Quentin, Villeneuve Saint Germain

Camille ROGER
Lille MDD, Belfort, HLA, CHU et Loos siège, Eurasanté QBD



Retrouvez-nous

Sur le site internet
efs.unsa.org



Suivez-nous

Sur Instagram
[UNSA.EFSHFNO](https://www.instagram.com/UNSA.EFSHFNO)



Ecrivez-nous

D'une boîte mail personnelle
unsa.hfno@gmail.com